

DANS LE CADRE DE

BIG BANG

Festival de l'air et de l'espace

✕ Saint-Médard-en-Jalles
du 14 au 18 mai 2019



MOON VILLAGE

CONCOURS DE DESSINS D'ENFANTS

IMAGINE TON ARCHITECTURE DU FUTUR SUR LA LUNE
Dessine un espace habité par des humains sur notre satellite naturel



Concours ouvert
DU 22 JANVIER AU 19 AVRIL 2019
Règlement du concours au verso

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



RÈGLEMENT DU CONCOURS

« MOON VILLAGE » - VILLAGE LUNAIRE



Article 1 : le principe du concours

Thème : imaginons que la Lune soit habitée par une colonie d'astronautes de nationalités du monde entier. Quels matériaux pourraient être utilisés pour construire ce village ? Comment se nourrir et vivre au quotidien, à des milliers de kilomètres de notre planète Terre ?

À toi d'inventer ce futur « Moon Village ».

Article 2 : conditions de participation

Ce concours de dessins est ouvert aux enfants du CP à la 3^e, dans le cadre scolaire, périscolaire ou extrascolaire. Un seul dessin par enfant ou par groupe d'enfants est autorisé.

La participation est gratuite.

Article 3 : conditions de réalisation

Les participants doivent produire leur dessin au format A4 ou A3 sur le thème « Moon Village ».

Toutes les techniques de dessin manuel sont acceptées.

Les dessins devront être envoyés sous enveloppes A4 ou A3 ou déposés à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Médard-en-Jalles

Festival Big Bang

Place de l'Hôtel de Ville - CS60022

33167 Saint-Médard-en-Jalles cedex

Article 4 : dates de validité

Ce concours débute le 22 janvier 2019.

Les dessins doivent être envoyés au plus tard le 19 avril 2019, le cachet de La Poste faisant foi ou déposés à la mairie avant 17h ce jour-là.

Article 5 : désignation des lauréats

Un jury composé d'artistes, de scientifiques et d'élus de la Ville se réunira le lundi 29 avril 2019 pour faire une sélection des dessins et désigner les 3 meilleurs dessins de leur choix selon 3 catégories : CP/CE2, CM1/6^e et 5^e/3^e.

Article 6 : récompenses

Les résultats seront annoncés officiellement sur le site du Festival en mai 2019 à l'adresse suivante www.festival-bigbang.com

L'ensemble des dessins envoyés seront exposés dans le cadre du festival Big Bang et mis en ligne sur le site internet et le facebook du festival Big Bang.

Les 3 premiers dessins retenus sur chaque catégorie seront récompensés par les lots offerts par nos partenaires, dans le cadre d'une remise des prix officielle le samedi 18 mai au parc de l'Ingénieur.

Article 7 : droits d'auteur et droits à l'image

Les dessins pourront être restitués aux enfants sur simple demande à l'issue de l'exposition.

Les dessins réalisés ne feront en aucun cas l'objet de versements de droits d'auteur et de droits de diffusion. Le Festival Big Bang s'engage à respecter les droits moraux des auteurs. Chaque candidat renonce à ses droits patrimoniaux sur son dessin, le festival pouvant exploiter les dessins dans toutes les circonstances et sur tous les supports qui lui conviendront. Les droits cédés comprennent notamment le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit d'arrangement, le droit d'adaptation, et ce sous toutes les formes, par tous les procédés et sur tous supports connus et inconnus à ce jour.

Article 8 : divers

La participation au présent concours vaut acceptation pleine et entière du présent règlement. Le festival, organisateur de ce concours, ne saurait être tenu responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté, cas fortuit ou force majeure, le concours était totalement reporté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent concours sans que sa responsabilité ne soit engagée.

INFORMATIONS OBLIGATOIRES À RENSEIGNER AU DOS DU DESSIN

Nom, prénom

Âge

Classe

Adresse, code postal, ville

Téléphone et mail des parents

Si participation d'une classe ou d'un accueil de loisirs

- Nom de l'établissement
- Nom du responsable
- Adresse, code postal, ville
- Mail
- Téléphone

